

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

LE JEUDI SEPT SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT TROIS
à 09 heures 00

A LA REQUETE DE :

[REDACTED]

Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

[REDACTED]

[REDACTED]

Agissant en vertu :

Une grosse dûment revêtue de la formule exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES en date du 10 novembre 2020 (RG n° 19/04099), dûment signifié suivants exploits de la SAS ELEGOET - HOLLANDE - VERGER, Commissaires de Justice, en date du 2 décembre 2020, et d'un Arrêt rendu par la Cour d'Appel de VERSAILLES, 16ème chambre, en date du 6 janvier 2022 (RG n° 20/06485), dûment signifié suivant exploits de la SAS ELEGOET - HOLLANDE - VERGER, Commissaires de Justice, en date du 16 février 2022, à ce jour définitif ainsi qu'il en résulte d'un certificat de non-pourvoi délivré par le Greffe de la Cour de Cassation en date du 9 mai 2023.

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 13/07/2023

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti par

[REDACTED] ainsi déclaré
[REDACTED], ainsi déclarée

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

3 rue Jean Mermoz

78920 ECQUEVILLY

DEFERANT A CETTE REQUISITION :



Je, Sabine ABRAHMI, Huissier de Justice associée, membre de la Société Civile Professionnelle Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa LALLEMAND, Huissiers de Justice Associés demeurant 56 avenue Jean Jaurès - BP 56 à CLAMART (92), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

3 rue Jean Mermoz

78920 ECQUEVILLY

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

En présence de Madame [REDACTED], ainsi déclarée occupant le local, qui a expressément accepté de me laisser instrumenter et que je fasse procéder aux diagnostics immobiliers et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, j'ai pénétré dans les lieux en présence d'un serrurier et en présence de deux personnes témoins majeurs et d'un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

RÉFÉRENCE DE L'ACTE

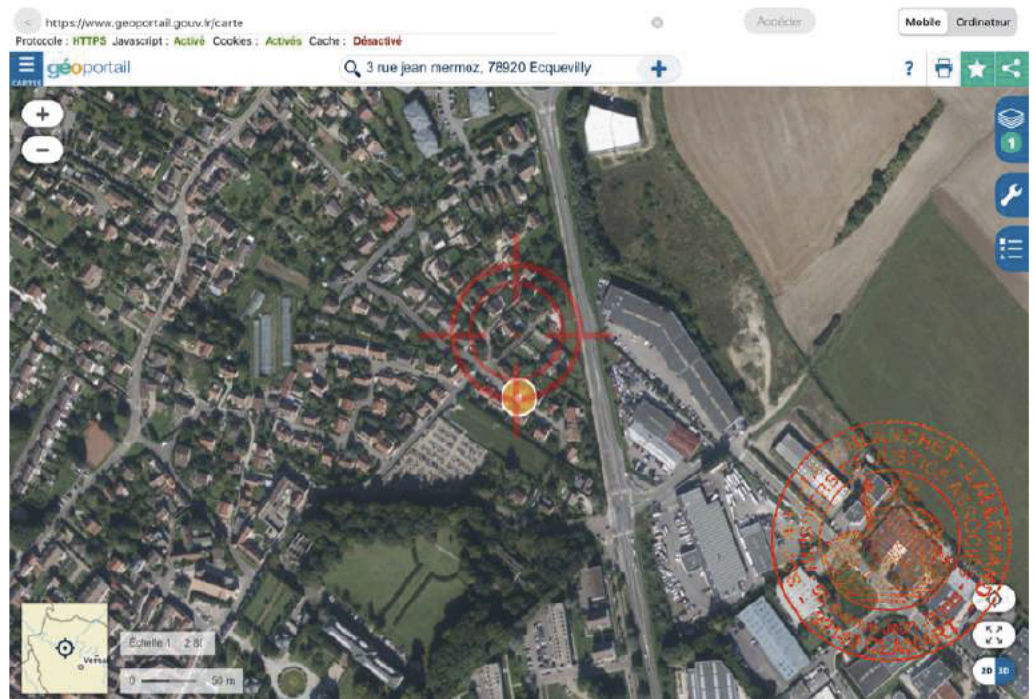
Une grosse dûment revêtue de la formule exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES en date du 10 novembre 2020 (RG n° 19/04099), dûment signifié suivants exploits de la SAS ELEGOET - HOLLANDE - VERGER, Commissaires de Justice, en date du 2 décembre 2020, et d'un Arrêt rendu par la Cour d'Appel de VERSAILLES, 16ème chambre, en date du 6 janvier 2022 (RG n° 20/06485), dûment signifié suivant exploits de la SAS ELEGOET - HOLLANDE - VERGER, Commissaires de Justice, en date du 16 février 2022, à ce jour définitif ainsi qu'il en résulte d'un certificat de non-pourvoi délivré par le Greffe de la Cour de Cassation en date du 9 mai 2023.

CONVOCATION

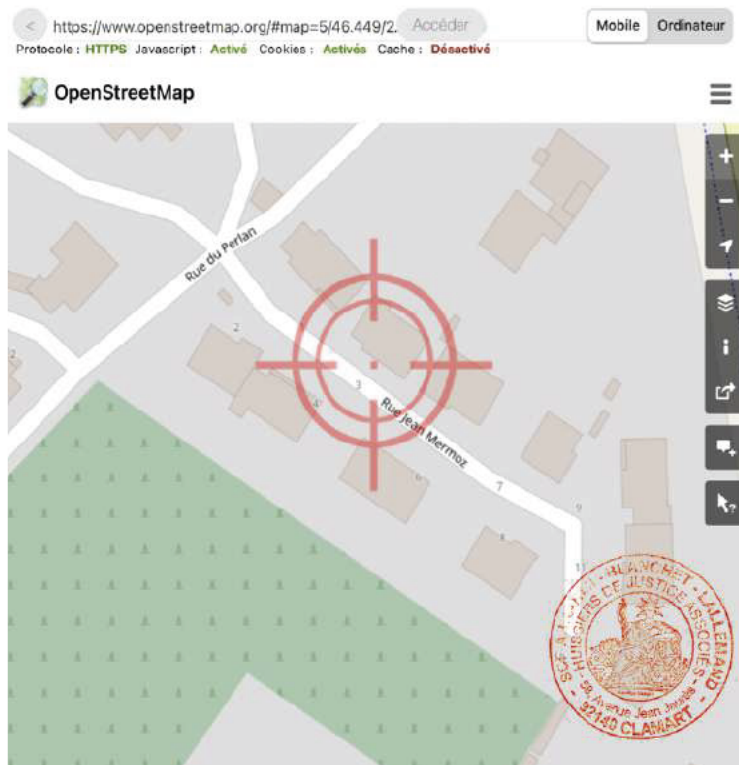
Préalablement à toutes constatations j'ai informé le débiteur occupant du local de mon intervention ce jour par téléphone.

LOCALISATION DU BIEN

Je procède à des captures de vues satellite du bien afin de le localiser sur un plan et une carte.



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)



2.

INFORMATIONS SUR LA VILLE

Je procède à des captures d'écran du site Internet <https://fr.wikipedia.org> sur la ville du bien.

Je procède à des captures d'écran du site Internet <http://www.meilleursagents.com> sur la ville du bien.

Je procède à des captures d'écran du site Internet <http://www.kelquartier.com> sur la ville du bien.

https://www.meilleursagents.com/prix-immobilier/ Accéder Mobile Ordinateur
 Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**
 meilleurs agents Menu

Ex : "10 rue du Château", "Paris 15", "69002"...

Prix Immobilier > Ile-de-France > Yvelines > Ecquevilly > Rue Jean Mermoz > N°2

Prix au m² Loyer au m²

2 rue Jean Mermoz, 78920 Ecquevilly
 Estimations de prix MeilleursAgents au 1 septembre 2023. [Comprendre nos prix](#)

 APARTEMENT	Prix m2 moyen 3 308 € de 2 551 € à 4 434 € Indice de confiance ★★★★★	 MAISON	Prix m2 moyen 3 126 € de 2 716 € à 4 187 € Indice de confiance ★★★★★
--	---	--	---

Estimez votre bien en fonction de ses caractéristiques

[Estimer un bien en ligne](#)

Ou obtenez les prix de vente des biens à proximité

[Obtenir les prix de vente](#)



1.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ecquevilly Accéder Mobile Ordinateur
 Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**
 WIKIPÉDIA Rechercher sur Wikipédia

Ecquevilly
 commune française du département des Yvelines

Langue Suivre Modifier

⚠ Pardon de vous interrompre, mais il sera bientôt trop tard pour nous aider pour cette collecte qui est brève. Si Wikipédia vous donne 2 € de connaissances, rejoignez les 2 % d'internautes qui font un don, peu importe le montant, qu'il s'agisse de 2 € ou 25 €. — La Wikimedia Foundation, hébergeur de Wikipédia et des sites associés.

[Faire un don de 2 €](#) [Faire un don d'un autre montant](#)



[PEUT-ÊTRE PLUS TÂRD](#) [J'AI DÉJÀ DONNÉ](#) [FERMER X](#)

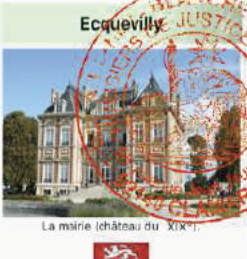
Ecquevilly est une **commune française** située dans le département des Yvelines en région Ile-de-France.

Proche d'Orgeval et desservie notamment par les autoroutes A13 et A14, cette ville est un ancien bourg rural qui a connu une forte urbanisation depuis les années 1960, notamment avec l'implantation d'une usine Renault sur la commune voisine de Flins-sur-Seine.

Ses habitants **sont appelés** les **Ecquevillois**^[1].

Sommaire

Géographie

La mairie (château du XIX^e).

2.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Equrevilly>
Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**
Accéder Mobile Ordinateur



Située dans le nord du département des Yvelines, la commune d'Equrevilly se trouve dans la vallée de la **Seine**, immédiatement au sud de l'agglomération de Meulan-Les Mureaux, à environ 20 kilomètres à l'est de Mantes-la-Jolie, chef-lieu d'arrondissement, et à 30 kilomètres au nord-ouest de Versailles, préfecture du département.

Les communes limitrophes sont **Chapet** et **Morainvilliers** à l'est, **Bazemont** et **Les Alluets-le-Roi** au sud, **Les Mureaux** au nord et **Boisflaie** à l'ouest.

Son territoire, relativement étendu, occupe 1 127 hectares (chiffre supérieur à la moyenne des Yvelines qui est de 872 hectares). Il s'étend sur le versant sud de la vallée de la Seine, sur environ cinq kilomètres du nord au sud et 4,5 kilomètres d'est en ouest. Le relief est marqué par une pente régulière, modelée par de nombreux vallons, du sud vers le nord depuis les hauteurs de la forêt des Alluets, culminant à 178 mètres d'altitude, jusqu'à la terrasse alluviale, à l'entrée des Mureaux à environ 35 mètres d'altitude.

Administration

Pays : France
Région : Île-de-France
Département : Yvelines
Arrondissement : Mantes-la-Jolie
Intercommunalité : Grand Paris Seine et Oise

Maire : Marc Herz
Mandat : 2020-2026
Code postal : 78920
Code commune : 78206

Démographie

Gentilé : Ecquevillais
Population municipale : 4 124 hab. (2020)
Densité : 366 hab./km²

Géographie

Coordonnées : 48°51'03.60"N 2°05'10.80"E
Altitude : Min 34 m, Max 178 m
Superficie : 1,057 km²
Type : Commune urbaine
Unité urbaine : Ecquevilly (ville-centre)
Aire d'attraction : Paris (commune de la couronne)
Élections : Départementales : Cinquième circonscription
Législatives : Neuvième circonscription

3.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Equrevilly>
Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**
Accéder Mobile Ordinateur

Occupation du territoire

Type d'occupation	Pourcentage	Superficie (en hectares)
Espace urbain construit	11 %	122,87
Espace urbain non construit	3 %	30,13
Espace rural	86 %	980,29

Le territoire de la commune est essentiellement rural (86 %^[3], l'espace urbain construit représentant 11 % du total, soit 1 213 hectares, dont 20 affectés aux zones d'activités.

L'espace habité se concentre dans le village, à l'exception de quelques fermes : le Rouleir située plus au nord, la Muette à l'est, les Préaux et Romainville au sud. L'urbanisation s'est développée vers l'ouest et le nord, à partir du noyau ancien établi le long de la **route de Quarante-Sous** (ex-nationale 13).

L'habitat est très majoritairement composé de maisons individuelles anciennes ou plus récentes, dans des **lotissements**, cependant un ensemble d'immeubles collectifs occupe environ quatre hectares à l'entrée est du village.

Les activités économiques se répartissent d'une part dans la pointe nord de la commune, à l'entrée des Mureaux, et d'autre part dans une **zone industrielle** implantée en contrebas du village dans la vallée du ru d'Orgeval.

L'espace rural se partage entre des terres agricoles (grandes cultures, vergers, maraîchage) pour les deux tiers environ, et des surfaces boisées pour le tiers restant. Les bois sont concentrés dans le sud du territoire communal, et appartiennent pour l'essentiel à la forêt des **Alluets**.

Voies de communication et transports

Site web : <http://www.mairie-equrevilly.fr>

Pardon de vous interrompre encore, mais il sera bientôt trop tard. Merci de donner 2 €.

4.

Sous ». Il s'agit d'un tronçon déclassé de la **route nationale 13** Paris-Caen-Cherbourg qui traverse le centre de la commune dans le sens sud-est - nord-ouest. Cette route a été déviée et évite le centre du village. Elle est doublée au nord-est par l'**autoroute de Normandie** (A13, tronçon ouvert en 1966) accessible par deux **semi-échangeurs** situés dans les communes voisines de Chapet et de Bouafle (sortie A13 - N° 8).

Dans le sens nord-sud, la **route départementale 43** se débranche de la RD 113 à l'entrée est du village (rond-point) et se dirige vers Les Mureaux, franchissant l'**autoroute A13** à la limite nord de la commune. Diverses routes appartenant à la voirie communale relient Ecquevilly aux communes voisines.

Infrastructures ferroviaires

La commune n'est plus desservie par le chemin de fer. La gare la plus proche est celle des **Mureaux**, située à cinq kilomètres au nord du village.

Un projet à long terme de « **liaison rapide Normandie-Val de Seine**^[6] » prévoit la création d'une ligne nouvelle entre Epône et Achères qui se débrancherait à l'est de la gare d'Epône-Mézières pour s'inscrire au sud de la ligne actuelle dans le couloir de l'autoroute A13, traversant donc la pointe nord de la commune d'Ecquevilly^[5].

Autres

Un **sentier de grande randonnée**, le **GR 26**, dont le tracé relie **Paris** à **Deauville**, traverse la commune dans sa partie sud, dans la forêt des **Alluets**^[6].

Transports en commun

La commune d'Ecquevilly ne dispose plus de gare ferroviaire^[7], la plus proche étant celle des Mureaux.

Elle est desservie par huit lignes de **bus** :

- **Réseau de bus de Poissy - Les Mureaux** : lignes 12, 13, 19, deux lignes 21 différentes, 22 et 502 ;
- **Réseau de bus du Mantois** : 34.



5.

ainsi qu'à divers pôles économiques ou éducatifs (usines PSA de Poissy et EADS des Mureaux, lycée Van-Gogh d'Aubergenville...) ^[8].

Créée en 2006, la ligne Express 19 du **réseau de bus de Poissy - Les Mureaux** est une ligne reliant les Mureaux à Versailles qui pallie l'absence de liaison ferroviaire directe entre ces deux villes^[9].

Urbanisme

Typologie

Ecquevilly est une commune urbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'**Insee**^[note 1],^[10],^[11],^[12]. Elle appartient à l'**unité urbaine** d'Ecquevilly, une unité urbaine monocommunale^[13] de 4 259 habitants en 2017, constituant une ville isolée^[14],^[15].

Par ailleurs la commune fait partie de l'**aire d'attraction de Paris**, dont elle est une commune de la couronne^[note 2]. Cette aire regroupe 1 929 communes^[16],^[17].

Toponymie

Le nom de la localité est attesté sous les formes *Frauxini parrochia*, *Fresnes* au **xii^e siècle**^[18].

Le village s'est appelé *Fresnes*, (de *fraxina*, « frênes »)^[19], jusqu'au **xviii^e siècle** avant de prendre le nom d'« Ecquevilly » en 1728^[20]. Il reste de cette époque le lieu dit « la Mare de Fresnes » au hameau de Brezolles, sur le côté de Chapet.

Cette terre fut appelée Ecquevilly lorsqu'elle fut érigée en marquisat au profit d'**Auguste Louis Hernequin** d'Ecquevilly, seigneur d'Ecquevilly (dans l'Oise)^[21].

Histoire

Les origines



6.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Equuevilly

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

préhistoire, de l'époque gallo-romaine jusqu'à l'époque mérovingienne.

Les seigneurs d'Ecquevilly

Du **XI^e siècle**, date des plus anciens documents se rapportant à la « châtellenie de Fresnes », jusqu'à la Révolution française en 1789, quatre familles se sont succédé à la tête de ce fief :

- la famille de **Neauphle-le-Château**,
- la famille de **Poissy**,
- la famille d'**O**,
- la famille **Hennequin**.

La famille de Neauphle-le-Château

Le nom de Fresnes (ancienne appellation d'Ecquevilly) apparaît dans un acte de l'an 1058. Le **comte de Meulan** y fait donation au monastère de Jumèges des terres sur lesquelles s'édifiera le village. Cette charte est signée par **Hugues II**, comte de Meulan assisté par **Richard de Neauphle** et le fils de ce dernier, **Robert**, seigneur de Fresne, **Aubergenville**, **Chapet**.

Robert est le premier seigneur à établir sa résidence à Fresne. Son château, situé au lieudit la Basse Cour consiste en une tour carrée avec douves, fossés et murailles de défense en pierre. Des souterrains relient ces bâtiments à la campagne environnante ; d'après certains anciens ils allaient jusqu'à la ferme de la Muette et la **Maladrerie des Mureaux**. Robert de Fresnes meurt en laissant son héritage à son fils aîné **Hugues dit le Roux**, baron de Fresnes, qui laisse à une parente proche (Sa fille, sœur, petite-fille ?), **acquiesce** qui épouse **Guaszon III de Chaumont** (Quilry) de **Poissy** († vers 1141/47) auquel elle apporte en dot la terre de Fresnes.

La famille de Poissy (issue des Chaumont-Quilry)

Le nouveau seigneur, **Guaszon** (aussi appelé **Guasce**, **Gasce**, **Gaston** dans certains écrits), est le fils de **Gaston II de Champagne**, connétable de France, et de **Sancalino/Cécile de Poissy**, dame de **Maisons-sur-Seine**, issue des sires de Poissy, Maisons et **Sapteuil**. Leur fils **Guaszon IV** est le père de **Guaszon V**, mort en 1189 et enterré dans l'abbaye d'Abbecourt à **Orgeval**, qu'il a fait construire en 1180, et



Château d'entrée à la cour d'honneur du château de François d'O (XVI^e siècle). Aujourd'hui pavillon d'entrée du parc de la mairie.

7.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Equuevilly

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

France, a six enfants dont l'aîné **François** devient seigneur de Fresnes.

Au mois d'août 1594, **François d'O** meurt. La famille d'O vend la baronnie de Fresnes.

La famille Hennequin

Article détaillé : **famille Hennequin d'Ecquevilly**.

Le 15 septembre 1607, la dame **Jeanne Brûlart**, veuve de **Pierre Hennequin**, devient propriétaire du domaine de Fresnes par décret du Châtelet de Paris. La famille Hennequin va pendant près de deux siècles, jusqu'à la Révolution, régner sur Fresnes, qui durant cette période devient Ecquevilly. En 1642 la famille Hennequin acquiert la charge royale de capitaine général des Toies, Pavillons des chasses royales aux sangliers, faisant ainsi partie de la *Maison du Roi*.

Pierre Hennequin lègue par testament daté du 6 février 1680 sa terre de Fresnes à son neveu **Nicolas Hennequin** marié à **Annie Serus**, dame des Roullours. **Nicolas** meurt le 31 octobre 1672. Son fils **André**, vulgairement appelé « le Vautrait » devient à son tour seigneur de Fresnes.

À la suite d'une tumultueuse affaire matrimoniale^[25] et pour échapper à la réprobation générale, le sieur **André Hennequin**, possesseur du fief de Fresnes, sollicite du roi **Louis XIV** l'autorisation de substituer à ce nom celui d'Ecquevilly, nom que porte déjà une autre de ses terres dans l'actuel département de l'Oise, ce que le roi refuse.

En 1724, **Auguste Louis Hennequin** (1717, 1794) fils du précédent, obtient du roi **Louis XV** les lettres patentes érigées en marquisat d'Ecquevilly les terres, seigneurie, châtellenie de Fresnes, **Bouffle**, **Morainvillers**, **Chapet** et dépendances. Au XVIII^e siècle la famille Hennequin possède, outre le château de Fresnes, deux hôtels particuliers, somptueuses résidences situées, l'une **grande Turenne** à Paris dans le quartier du Marais, l'autre à Versailles rue des Réservoirs, voisin de l'hôtel de Louvois, à environ 150 mètres du château de Versailles.

En 1790 le château de Fresnes-Ecquevilly est abandonné par la famille Hennequin, laquelle a en partie émigré. Le château est pillé et peu à peu ruiné, les matériaux servent pour les maisons des paysans. Les biens de la famille Hennequin sont confisqués, **Nicolas Hennequin** fait l'objet d'un inventaire le 15 messidor de l'an III.

Le marquis **Auguste Louis Hennequin** rentre en France sous le **Bonapartisme**. **Quelques années** plus tard, il est **réintégré** dans la noblesse.



Château d'entrée à la cour d'honneur du château de François d'O (XVI^e siècle). Aujourd'hui pavillon d'entrée du parc de la mairie.

8.

En 1189, à la mort de Guaszon, son fils cadet, Robert II de Poissy († avant 1220) a en partage la terre de Fresne(s) et Maisons.

En 1231, Robert III, fils puîné de Robert I, hérite de la terre de Fresnes, et en 1234 il accorde « le cours de l'eau » du ru du Goncin (actuellement ru d'Orgeval) aux chanoines de Poissy, aux religieux de Saint-Nicaise et aux lépreux de Comtesse. À cette époque, le ru est très poissonneux, en particulier en raison de l'étang de Fresnes qu'il traverse^[22]. En 1242, Robert est convoqué par le roi **Louis IX de France** pour combattre le comte de la Marche révolté et soutenu par le roi d'Angleterre **Henry III** ; il meurt dans cette expédition.

Deux fils de Robert III deviennent sires de Fresne : l'aîné Guillaume († vers 1270) et le cadet Robert IV (mort vers 1265), et c'est le petit-fils de ce dernier, Jehan, fils de Robert IV († vers 1265/72), qui lui succède. Jehan († vers 1317) n'a pas de descendant mâle, sa fille Mathilde (Mehaut), son unique héritière, épouse un chevalier nommé Jehan Le Baveux de **Garencières**, fils de Guy Le Baveux de Garencières baron de **Tillières**, ami du roi **Charles V de France** qui le retient en 1369 pour service royal sous le commandement du duc de Bourgogne (frère du roi) ; ce **Jean Le Baveux**, dit aussi **Hutin**, est seigneur du **Baillet** et **Franconville** par usufruit sur le duc de Bourbon, de **Maillebois** par achat et/ou alliance, et de **Chagny** par acquisition.

Après Mathilde et Jehan, deux enfants se partagent la succession : leur fils Guy le Baveux, chambellan du duc de Bourgogne, reçoit **Bazemont** ; la fille de Jean Hutin, Jeanne de Garencières dite « La Baveuse », reçoit la terre de Fresne(s) en quelque sorte à deux titres^[23],^[24], et elle prend pour époux Robert d'O, sénéchal du comté d'Eu.

La famille d'O

Jeanne la Baveuse en épousant Robert d'O, sixième du nom, apporte la terre de Fresne(s) à la famille d'O, maison de **Basse-Terraine** remontant au **XI^e siècle** (voir **château d'O (Orne)**). Ce chevalier est tué le en 1415 à la bataille d'**Azincourt**. Son fils Robert VII, **échevin** du duc de Bourbon hérite de sa mère Jeanne la Baveuse du fief de Fresnes.

Robert VII meurt en 1447 sans descendance mâle. Son héritage revient à son gendre, Jean dit le Sénéchal, qui prend alors le nom et le blason de la maison d'O. Fresnes est transmis à son fils, Jean II, vers 1480. Quand le seigneur meurt, il est remplacé par son fils Jean I^{er}.

En 1528, il cède son patrimoine à son propre fils Étienne d'O qui lègue son héritage à son neveu Charles d'O, deuxième du nom, seigneur

9.



vend les biens qui lui restent et quitte Écquevilly.

Époque post-révolutionnaire

De par un long passé agricole, comme en témoignent encore quelques grandes fermes, et une vocation commerçante en raison de sa situation sur la route de **Paris à Rouen**, le village se développe peu à peu.

^ Politique et administration

Liste des maires

Liste des maires successifs

Période	Identité	Étiquette	Qualité
1792	An II (1793)	Etienne Lésine ^[26]	Maçon
An II (1793)	An IV (1795)	Jacques Gabriel Dufour ^[26]	
An IV (1795)	An VII (1798)	Suppression des maires par la Convention ^[25]	
An VII (1798)	An VIII (1799)	Etienne Lésine ^[26]	Maçon
An VIII (1799)	1816	Jean Baptiste Bruneau ^[26]	Fermier à la "Basse-Cour"
1816	1820	Pierre François Baudouin ^[26]	Propriétaire
1820	1831	François Alexis Beuzeville ^[26]	Fermier à la ferme de "la Muette Vérigny"
1831	1840	Jean Baptiste Bruneau ^[26]	Fermier de Basseville

10.



https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Écquevilly

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

ANNÉE	MOIS	NOM	PROFESSION
1852	1860	Jean Baptiste Purget ^[26]	Rentier, ancien fermier de Romainville
1860	1884	Alphonse Beuzeville ^[26]	Fermier à "la Muette"
1884	1901	Alphonse Léon Beuzeville ^[26]	Fermier à "la Muette"
1901	1908	Louis Tréhot ^[26]	Fermier à la "Basse-Cour"
1908	1912	Alphonse Léon Beuzeville ^[26]	Rentier
1912	1919	Antoine Alexandre Hamot ^[26]	Rentier
1919	1921	Louis Tréhot ^[26]	Fermier à la "Basse-Cour"
1921	1924	Émile Fontaine ^[26]	Cultivateur
1924	1926	Paul Vallée ^[26]	Cultivateur
1926	1929	Edouard Arnould ^[29]	Cultivateur
1929	1944	Edouard Thévenot ^[26]	Buraliste
1944	1958	Léon Paul Bellant ^[26]	Cultivateur
1958	1971	René Tavernier ^[28]	Plombier couvreur
mars 1971	mars 1977	Guy Tesson ^[26]	Expert automobile
mars 1977	mars 2001	Léon Herz ^[26]	Kinésithérapeute
mars 2001	mars 2014	Guy Jeanne ^[27]	DVD Ingénieur automobile
mars 2014	mars 2020	Anke Fernandes ^[28]	SE-DVG Couturière
mars 2020	En cours	Marc Herz ^[29]	SE-DVD Kinésithérapeute retraité, conseiller départemental depuis 2021

Intercommunalité

11.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Écquevilly

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

Instances administratives et judiciaires

La commune d'Écquevilly appartient au canton d'Aubergenville.

Elle est aussi incluse dans le territoire de l'opération d'intérêt national Seine-Aval^[20].

Sur le plan électoral, la commune est rattachée à la **neuvième circonscription des Yvelines**, circonscription à dominante rurale du nord-ouest des Yvelines.

Sur le plan judiciaire, Écquevilly fait partie de la **juridiction d'instance de Mantes-la-Jolie** et, comme toutes les communes des Yvelines, dépend du **tribunal de grande instance** ainsi que du **tribunal de commerce** sis à Versailles^{[31]/[32]}.

Population et société

Démographie

Évolution démographique

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les **recensements de la population** effectués dans la commune depuis 1793 pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation^[33]. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2004^[34].

En 2020, la commune comptait 4 124 habitants^[Note 3], en augmentation de 1,18 % par rapport à 2014 (Yvelines : 3,14 %, France hors Mayotte : +1,9 %).

Évolution de la population [modifier]

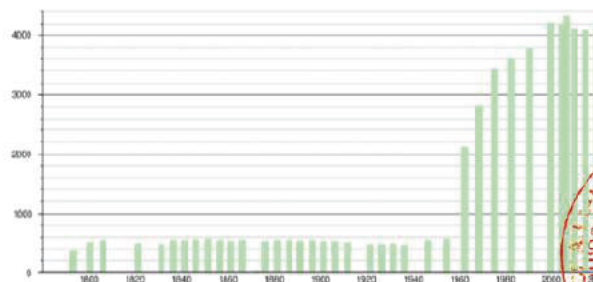
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
371	509	540	486	481	535	540	555	566

12.

1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
516	530	510	476	477	497	470	534	569
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2006	2009
2 109	2 822	3 442	3 600	3 794	4 208	4 173	4 329	4 100
2014	2019	2020	-	-	-	-	-	-
4 076	4 150	4 124	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999^[39] puis Insee à partir de 2006^[30].)

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.



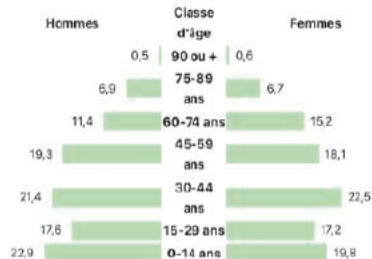
Pyramide des âges

En 2018, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 38,7 %, soit au-dessus de la moyenne départementale (36,7 %). À l'inverse, le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 20,6 % la même année, alors qu'il est de 21,7 % au niveau départemental.

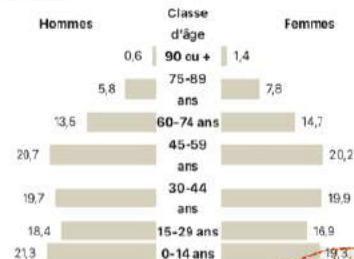
13.

Les pyramides des âges de la commune et du département s'établissent comme suit.

Pyramide des âges de la commune en 2018 en pourcentage^[37]



Pyramide des âges du département des Yvelines en 2020 en pourcentage^[38]



Enseignement

Eququevilly dépend de l'inspection académique de Versailles (*académie de Versailles*) et de la circonscription d'Eququevilly.

Dans la commune sont présents plusieurs établissements d'enseignement public^[39] :

- deux écoles maternelles, La Ribambelle et Jules-Ferry ;
- deux écoles élémentaires, Victor-Hugo et Jules-Ferry ;
- un collège d'enseignement secondaire, Léonard-de-Vinci, qui accueille pour l'année scolaire 2012/2013, 443 élèves venant d'Eququevilly et des communes voisines de Bouaffle, Chapet et Flins-sur-Seine^[40].

14.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Écquevilly

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

Journées du Patrimoine :

Depuis longtemps déjà, l'AFE, association "de Fresnes à Écquevilly" organise des manifestations toujours très appréciées du public : expositions, promenades-visites commentées sur le passé prestigieux du village.

Santé

Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. [Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ?](#)

Sports

Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. [Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ?](#)

Cultes

Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. [Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ?](#)

Économie

- Agriculture : au recensement agricole de 2000, la commune comptait neuf **exploitations agricoles**, exploitant une surface de 610 hectares de SAU (**surface agricole utile**), soit 57 % de la surface totale de la commune. Cette SAU était consacrée quasi exclusivement à la grande culture céréalière (546 hectares de terres labourables dont 372, soit 68 %, en **céréales**). Aucun élevage n'est présent dans la commune. L'activité de **maraîchage**, encore présente au recensement de 1988, a également disparu.
- Petite zone industrielle et artisanale.
- Commune résidentielle.
- Transports en commun : dépôt d'autobus de la société **Transdev Île-de-France Écquevilly**.

Démographie active et emploi :

15.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Écquevilly

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

En 2007, la population en âge de travailler (15 à 64 ans) s'élevait à 2857 personnes. Parmi cette population, les **actifs** (c'est-à-dire ayant un emploi ou souhaitant travailler) étaient 2074, soit un **taux d'activité** de 72,6 %. Parmi les actifs, 1870 avaient un emploi, soit un **taux d'emploi** de 65,4 %. Le **taux de chômage** s'élevait à 7,2 %. Un sur cinq environ (18,4 %) de ces actifs travaillaient dans la commune d'Écquevilly, tandis que les autres avaient un emploi soit dans une autre commune des Yvelines (50,1 %), soit dans une autre département francilien (30,3 %).

Les inactifs, qui représentaient 27,4 % de la population en âge de travailler, se répartissaient en élèves, étudiants (10,7 %), retraités et préretraités (8,0 %) et autres inactifs (personnes au foyer, rentiers) (8,6 %)^[41].

La même année, la commune comptait 1816 emplois, soit un taux de concentration d'emploi (par rapport aux actifs ayant un emploi et résidant dans la commune) de 96,7 %. On comptait parmi ces emplois 1664 salariés (91,6 %) et 152 non-salariés (8,4 %)^[41].

Culture locale et patrimoine

Lieux et monuments

- Église Saint-Martin : **église du xii^e siècle**. Elle dépendait du prieuré Saint-Nicaise de Meulan, lequel relevait alors de l'**abbaye du Bec-Hellouin**. Elle a subi, à diverses époques des remaniements tel que celui qui ordonné par le seigneur de Fresnes fit déplacer le clocher de dessus le transept pour le reconstruire sur le côté gauche de la nef, lui donnant cet aspect de campanile. L'église subie aussi plusieurs restaurations, notamment à la suite de l'effondrement du plafond de la nef en 1818. Celle-ci a été refaite au **xix^e siècle**. La toiture côté nord appelle aujourd'hui une réfection urgente.
- Cimetière : autrefois situé près de l'église, le cimetière fut transféré à son emplacement actuel au **xix^e siècle**. Une croix restaurée en 2015, pérennise l'hommage à l'ossuaire issu du transfert de l'ancien cimetière. Parmi les chapelles du cimetière, une abrite la sépulture et perpétue la mémoire de M. **René Borja**, lequel fit édifier le château abritant aujourd'hui la mairie du village.
- Bâtiment dit la Basse-cour : ancien logis seigneurial, antérieur au château de Fresnes. Domaine privé.

16.

plans de l'architecte Baptiste Androuët du Cerceau, après commande passée le 15 novembre 1878 par François d'O, surintendant des finances du roi Henri III, dont il était aussi l'un des favoris (mignons), François d'O y reçut plusieurs fois le roi. Le château ne survécut pas à la Révolution, abandonné et pillé, il fut répertorié commeasure et ruine en 1838.

- Vestiges du château de François d'O : malgré sa ruine puis sa disparition, il subsiste néanmoins certains vestiges intéressants des attributs qui environnaient ce château Renaissance : le châtelet ou pavillon d'entrée à la cour d'honneur, le colombier avec sa salle haute et une salle basse avec pilier central et une remarquable et rare voute en palmier, un bâtiment d'angle remanié au xix^e siècle mais qui conserve la décoration initiale de brique fondée en croisillons sur fond de briques rouges, décorant autrefois les quatre pavillons d'angle et le château lui-même (décor qui n'est pas sans rappeler celui de l'aile Louis XII du château de Blois), une partie des fossés originaux avec les soubassements des trois autres pavillons d'angle aujourd'hui disparus et enfin les caves xvi^e siècle subsistantes en partie, sur lesquelles le château-mairie actuel est bâti, ainsi que quelques dépendances dites de la cour de la ferme, dont la superbe charpente xvii^e est à l'original et dont le bâtiment attend une légitime restauration.
- Château d'Equuevilly-Hôtel de Ville : les ruines du château de Fresno-Equevilly furent achetées au xix^e siècle par M. Baudouin qui l'a conservé jusqu'en 1864. À cette date M. Henri Furgeat construisit le château actuel sur l'emplacement exact du château de François d'O, plus petit que celui-ci, il en garde le style et le souvenir et sert actuellement de **mairie**. La mairie est encadrée de deux sculptures dues au sculpteur de Louis XIV Thibault Poissant.
- Château de Romainville (xix^e siècle) : en 1893, Henry Deutsch de la Meurthe, industriel, fit construire dans la forêt d'Equuevilly ce qui est appelé aujourd'hui le « château de Romainville » et qui sert de gîte pour des séminaires et des réunions.
- Ferme de la Muette : ancien manoir dont une porte ancienne et un pan de mur attenant ont été inscrits monument historique par arrêté du 23 juillet 1937^[42]. Domaine privé.
- Lavois : trois sont à dénombrer dans l'histoire comu de la commune : le lavoir de Mauny, le lavoir du Peran xix^e siècle aujourd'hui disparus et le lavoir du Marcault ou Marco (autrefois nommé lavoir de Saint-Martin, saint patron de la paroisse) récemment restauré, c'est le seul subsistant de nos jours.

Equuevilly et le cinéma

De nombreux films ont été tournés à Equuevilly ; entre autres :

17.

- *La Neige et le Feu* de Claude Pinoteau en 1991,
- *Les Risques du métier* d'André Cayatte en 1967,
- *Tintin et les oranges bleues* de Philippe Condroyer, en 1964,
- *Le Jour le plus long* de Ken Annakin et *al.* en 1962.

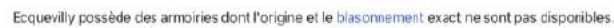
Associations

- **ASAH** : association humanitaire qui coorganise le **Salon des solidarités** à Paris ;
- *La Gerbe* : association humanitaire et boutique du **commerce équitable** ;
- Comité des Fêtes ;
- Amicale des Anciens ;
- Association de Fresnes à Equuevilly A.F.E. : association patrimoniale sur l'histoire de la ville d'Equuevilly, ex-marquisat de Fresnes et d'Equuevilly ;
- Association Horizons : association de footballeurs citoyens ;
- Association portugaise d'Equuevilly : *festas, saídas, viegens, açções desportivas* ;
- Le Centre d'aide par le travail « Le petit parc »^[43] ;
- Association Mosaïque^[44] ;
- BEC, Boules Equuevilly club : association de boules lyonnaises ;
- L'Accroche Notes : chorale ;
- Les Amis de la Chasse ;
- SOS Minous Libres ;
- ASELE (Association socio-éducative et loisirs d'Equuevilly) ;

18.



On trouve également des *chats* (cf. *chat*), des *chats* (cf. *chat*) et des *chats* (cf. *chat*).
 Le blason comporte celui de la famille Hennequin (vair d'or et d'azur au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent^[46]) et celui de la famille d'O (d'hermines au chef d'or^[47]).



-

- 19.

- ### Personnalités liées à la commune

Personnalités liées à la commune

-

Héraldique

20.

Notes

- ↑ Selon le zonage des communes rurales et urbaines publié en novembre 2020, en application de la nouvelle définition de la ruralité validée le 14 novembre 2020 en comité interministériel des ruralités.
- ↑ La notion d'aire d'attraction des villes a remplacé en octobre 2020 l'ancienne notion d'aire urbaine, pour permettre des comparaisons cohérentes avec les autres pays de l'Union européenne.
- ↑ Population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023, millésimée 2020, définie dans les limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2022, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2020.

Références

- ↑ annuaires mairie d'Écquevilly [[]archive[]]
- ↑ Climat des Yvelines [[]archive[]] sur le site de Météo-France
- ↑ Mode d'occupation du sol en 1999, Iaurif [[]archive[]]
- ↑ Projet « Normandie- Val de Seine » [[]archive[]] sur le site de RFF
- ↑ Schéma du tracé Normandie-Val de Seine sur le *Courrier de Mantes*, 28 novembre 2001. [[]archive[]]
- ↑ *Les Yvelines à pied* topoguide de la Fédération française de la randonnée pédestre, (ISBN 2-85699-925-6).
- ↑ L'ancienne gare existe toujours entre les deux bâtiment de l'école Victor Hugo
- ↑ « Bus ECQUEVILLY (Yvelines - 78) » [[]archive[]], Veolia (consulté le 27 mai 2011).
- ↑ « La ligne de bus Les Mureaux-Versailles passe à la vitesse supérieure » [[]archive[]], Le Courrier de Mantes, 8 décembre 2007 (consulté le 27 mai 2011).
- ↑ « Typologie urbain / rural » [[]archive[]], sur *www.observatoire-des-territoires.gouv.fr* (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Commune urbaine - définition » [[]archive[]], sur le site de l'Insee (consulté le 4 avril 2021).



21.

- ↑ « Unité urbaine 2020 d'Écquevilly » [[]archive[]], sur *https://www.insee.fr* [[]archive[]] (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Base des unités urbaines 2020 » [[]archive[]], sur *www.insee.fr*, 21 octobre 2020 (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ Vianney Costemalle, « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines » [[]archive[]], sur *insee.fr*, 21 octobre 2020 (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Liste des communes composant l'aire d'attraction d'Paris » [[]archive[]], sur *insee.fr* (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ Marie-Pierre de Bellefon, Pascal Eusebio, Jocelyn Forest, Olivier Pégaz-Blanc et Raymond Warnod (Insee), « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville » [[]archive[]], sur *insee.fr*, 21 octobre 2020 (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ Hippolyte Cocheris, *Anciens noms des communes de Seine-et-Oise*, 1874, ouvrage mis en ligne par le *Corpus Etampois* [[]archive[]].
- ↑ Claude Guizard, *Lexique toponymique de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie*, page 4.
- ↑ Ernest Nègre - *Toponymie générale de la France*: Tome 3, page 1728 (ISBN 2600028846).
- ↑ Jean Blottière, *Toponymie du canton de Meulan et des communes de Gargenville, Juziers, Dinville-sur-Montcient et Séraincourt (S.-et-O.)*, t. 4, décembre 1965, p. 256.
- ↑ De nos jours à l'emplacement de la zone artisanale.
- ↑ Il n'est pas sûr que Jeanne Le Baveux de Garencières soit la fille de Mathilde/Mahaut de Poissy : elle est bien plus souvent présentée comme issue du deuxième mariage de Jean Hutin avec Jacqueline de Vieuxpont, petite-fille (par sa mère Jeanne de Vendôme) d'Amaury de Vendôme-Montoire (branche de La Châtre-sur-le-Loir ; sire de Châteauneuf-en-Touraine et Villepreux) dont la propre mère, Philippe de Mézalent, issue des Du Puiset de Villepreux, était fille d'une autre Mahaut de Poissy, grand-tante de la première femme de Hutin en tant que sœur de Robert (V) de Poissy. Si cette deuxième filiation est la bonne, Jeanne a pu acquiescer ses droits sur Fresne de deux façons : par un arrangement avec son frère et son père pour ce qui venait de la deuxième Mahaut de Poissy, qui donc ne serait pas sa mère ; et sans doute des droits partiels venus de la première Mahaut de Poissy, à travers la séquence Maizalan < Vendôme < Vieuxpont.
- ↑ « Famille de Poissy » [[]archive[]], sur *Racines et Histoire*.



22.

- https://fr.wikipedia.org/wiki/Écquevilly
Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé
- Accéder Mobile Ordinateur
- s'être noyée. En fait, il l'avait vendue à un corsaire barbaresque. La marquise réussit à convertir son geôlier amoureux, qui après bien des années et de multiples tribulations, finit par la relâcher. Elle vint porter ses plaintes aux pieds du Roi (Louis XIV). C'est du moins le récit qu'elle fit de ses passionnantes aventures, publiées en 1701 par un pamphlétaire, Gatien Courtiz de Sandras, dans un roman qui eut beaucoup de succès. Dès lors, le marquis de Fresnes ne songea plus qu'à changer de nom. (*Mémoires de madame la Marquise de Fresne*, nouvelle édition, Amsterdam, Henri Schelte, 1702).
26. ↑ [a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z](#) *Écquevilly... Il était une fois* = AFE Association "de Fresnes à Écquevilly", 2006 (ISBN 2-9515643-1-7), « 5. Les maires d'Écquevilly - Les maires d'Écquevilly de 1789 à 2001 ».
27. ↑ « La liste des maires - "Troisième tour" des municipales », *Le Courrier de Mantes*, 29 mars 2001.
28. ↑ « Municipales à Écquevilly : l'ex-conseillère municipale bat le maire sortant » [[][archive](#)[]], *Le Parisien*, 30 mars 2014.
29. ↑ « Résultats municipales 2020 à Écquevilly » [[][archive](#)[]], sur *lemonde.fr* (consulté le 23 juillet 2020).
30. ↑ « Les communes et les intercommunalités du territoire de l'OIN Seine Aval » [[][archive](#)[]], *Epamsa* (consulté le 20 avril 2011).
31. ↑ « Tribunal d'instance de Mantes la Jolie - Liste des communes et cantons » [[][archive](#)[]], Cour d'appel de Versailles (consulté le 20 avril 2011).
32. ↑ « Tribunal de grande instance de Versailles - » [[][archive](#)[]], Cour d'appel de Versailles (consulté le 20 avril 2011).
33. ↑ L'organisation du recensement [[][archive](#)[]], sur *insee.fr*.
34. ↑ Calendrier départemental des recensements [[][archive](#)[]], sur *insee.fr*.
35. ↑ Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui [[][archive](#)[]] sur le site de l'École des hautes études en sciences sociales.
36. ↑ Fiches Insee - Populations légales de la commune pour les années 2006 [[][archive](#)[]], 2007 [[][archive](#)[]], 2008 [[][archive](#)[]], 2009 [[][archive](#)[]], 2010 [[][archive](#)[]], 2011 [[][archive](#)[]], 2012 [[][archive](#)[]], 2013 [[][archive](#)[]], 2014 [[][archive](#)[]], 2015 [[][archive](#)[]], 2016 [[][archive](#)[]], 2017 [[][archive](#)[]], 2018 [[][archive](#)[]], 2019 [[][archive](#)[]] et 2020 [[][archive](#)[]].
37. ↑ Insee, « Évolution et structure de la population en 2018 - Commune d'Écquevilly (78206) » [[][archive](#)[]], 30 juin 2020 (consulté le 16 janvier 2022).
38. ↑ Insee, « Évolution et structure de la population en 2020 - Département des Yvelines (78) » [[][archive](#)[]], 27 juin 2023 (consulté le 23.
- 

SUPERFICIE DU BIEN

Le bien immobilier objet du procès-verbal de description, est une maison comprenant 6 pièces d'une surface habitable de totale de 101, 50 m2.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le bien est meublé et occupé par le propriétaire indivis, Madame [REDACTED] et ses 2 enfants.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

Madame [REDACTED] me déclare régler entre 200 et 300 euros / mois d'électricité;

Au rez de chaussée : EXTÉRIEUR

La **façade** est en crépi en état d'usage normal.

La **toiture** est en tuiles plates en état d'usage normal.



1.

ENTRÉE

L'**accès** s'effectue par une porte d'entrée en état d'usage normal, ouverture battant simple.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, globe lumineux avec cache, avec ampoules.



1.

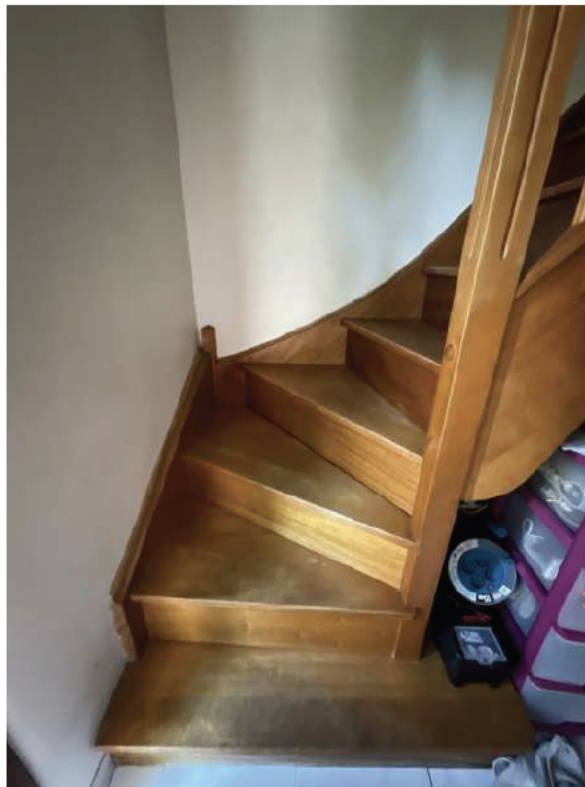


2.

CAGE D'ESCALIER

L'**accès** s'effectue par un escalier en état d'usage normal, en 1/4 tournant, en bois, extérieur verni.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.



1.



2.



3.

CHAMBRE 1

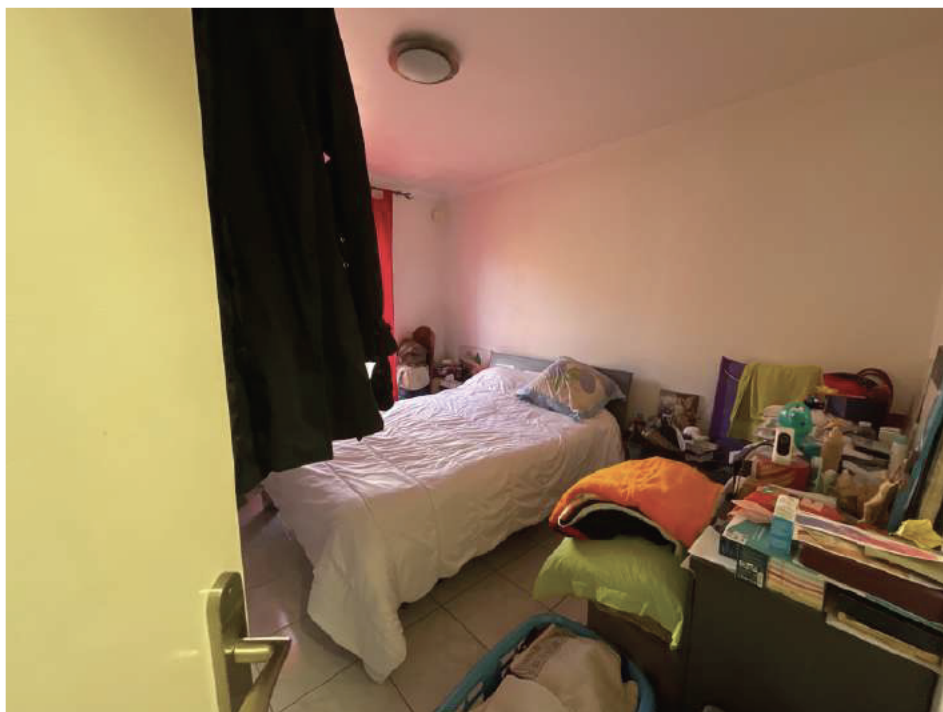
L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, globe lumineux avec cache, avec ampoules.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une porte-fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis pvc, volet à double battants en bois.



1.



2.

CUISINE

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture oscillo-battante, châssis pvc, volet à double battants en bois.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une cuisine aménagée et équipée en état d'usage normal



1.



2.



3.

DÉGAGEMENT

L'**accès** s'effectue par une baie libre en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.



1.

GARAGE

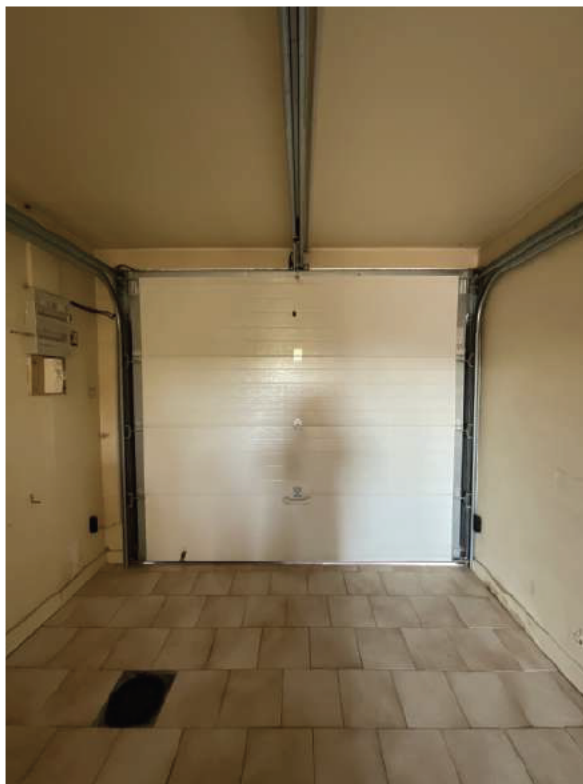
L'**accès** s'effectue par une porte de garage en état d'usage normal, ouverture basculante.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

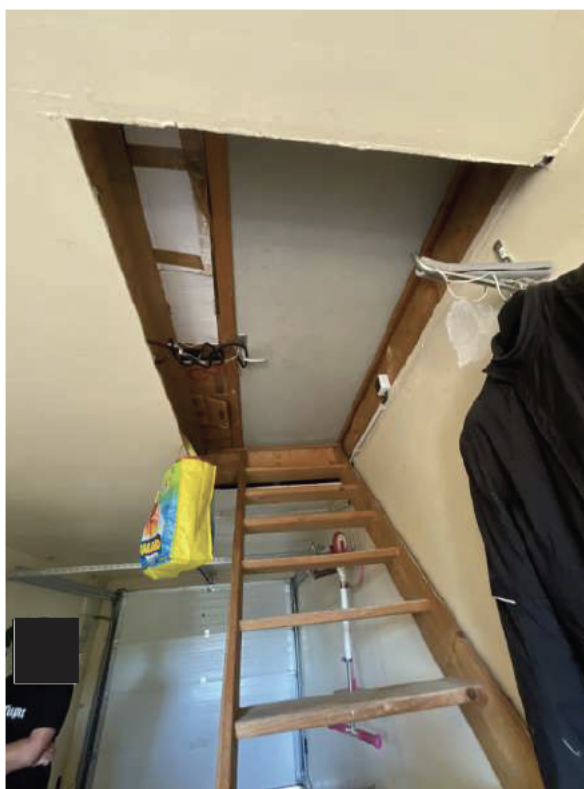
L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis bois.



1.



2.



3.

JARDIN

Le **sol** est recouvert d'une chape brute en état d'usage normal.

Extérieur :

- abri de jardin, en état d'usage normal.



1.



2.



3.



4.



5.

SALLE À MANGER

L'accès s'effectue par une baie libre en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une porte-fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis pvc, volet à double battants en bois.



1.

SALON

L'**accès** s'effectue par une baie libre en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une porte-fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis pvc, volet à double battants en bois.



1.



2.

WC

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

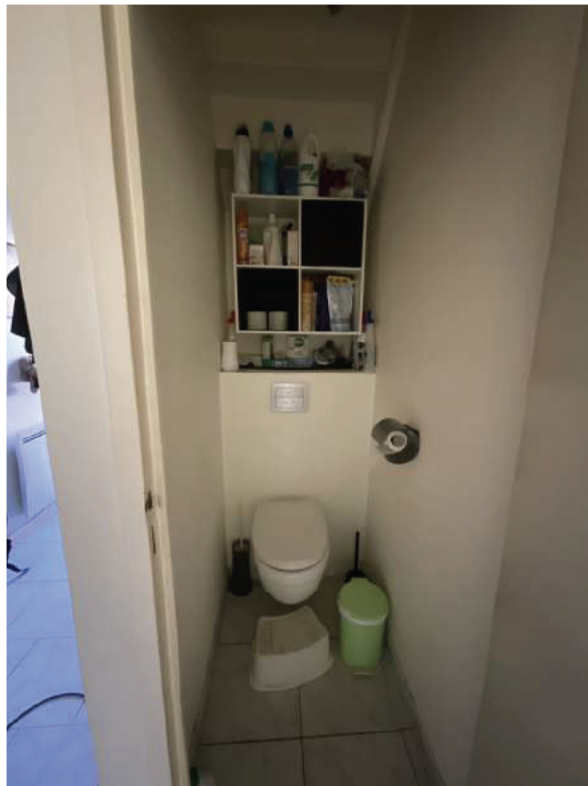
Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.



1.



2.

SALLE D'EAU

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis pvc.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une cabine de douche en état d'usage normal (un mitigeur en état d'usage normal, un pare douche en état d'usage normal, un siphon en état d'usage normal, un flexible en état d'usage normal, un robinet en état d'usage normal)
- une vasque en état d'usage normal (un robinet en état d'usage normal, une crédence en faïence en état d'usage normal, un mitigeur en état d'usage normal)
- un meuble sous-vasque en état d'usage normal
- un meuble de salle de bain en état d'usage normal



1.

Au 1er étage :

PALIER

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, lustre, avec ampoules.



1.



2.

CHAMBRE 2

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois brut en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, lustre, avec ampoules.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre de toit en état d'usage normal, ouverture basculante, châssis bois.



1.



2.

CHAMBRE 3

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

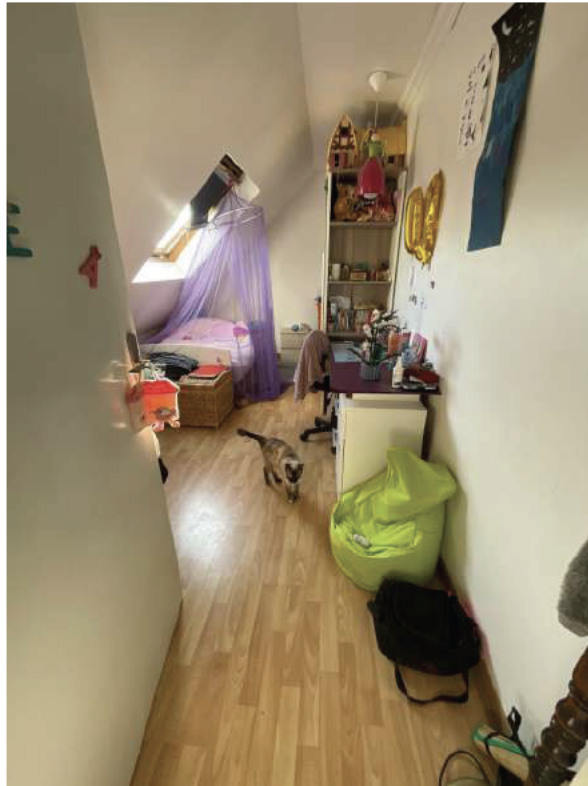
Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois brut en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, lustre, avec ampoules.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre de toit en état d'usage normal, ouverture basculante, châssis bois.



1.



2.



3.

SALLE DE BAIN

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre de toit en état d'usage normal, ouverture basculante, châssis bois.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une baignoire en matériau de synthèse en état d'usage normal (un mitigeur en état d'usage normal, une douchette en état d'usage normal, une crédence en faïence en état d'usage normal, un rideau en état d'usage normal)
- une vasque en état d'usage normal (une crédence en faïence en état d'usage normal, un mitigeur en état d'usage normal)



1.



2.



3.

CHAMBRE 4

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois brut en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, lustre, avec ampoules.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre de toit en état d'usage normal, ouverture basculante, châssis bois.



1.



2.



3.

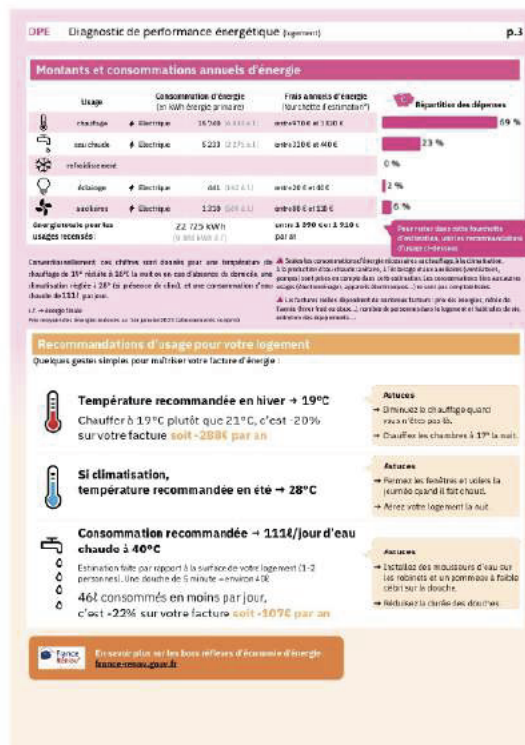
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Madame [REDACTED] m'indique qu'il n'y a pas de syndic de copropriété, qu'une ASL est constituée.

DIAGNOSTICS

A l'issue de mes constatations, j'ai annexé au présent procès-verbal de description les diagnostics suivants établis par Monsieur Philippe DUPARC, Géomètre Expert :

- Diagnostic Amiante
- Diagnostic Performance Energétique
- Etat de l'installation Intérieure d'électricité
- Attestation de surface habitable
- Diagnostic Plomb



Diagnostic | Tél : 06 63 15 56 83 | p.e.d@oppe.fr | Dossier : 6258

Rapport DDT - page 9/54

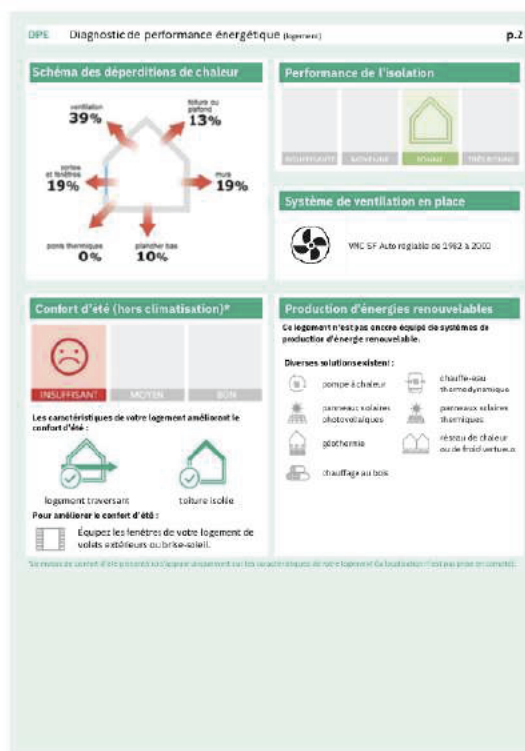
5. Extrait de fichier PDF



Diagnostic | Tél : 06 63 15 56 83 | p.e.d@oppe.fr | Dossier : 6258

Rapport DDT - page 9/54

6. Extrait de fichier PDF



Diagnosteur : (tel : 06 63 15 66 82) - polaparc@diaglob.fr - Diaparc : 6258 Rapport DDT : page 87/94

9. Extrait de fichier PDF

Constat de repérage Amiante n° 6258

6. - Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'Etat. **Cert. Centre Alpha - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT ANDRÉ-EN-VALE (réf. : www.info-cert.fr)**

Fait à VERSAILLES, le 07/09/2023

Par : Philippe du Parc

Signature du représentant :

Diaglob : 11 rue du Parc 78000 ST-GERMAIN-EN-LAY (tel : 06 63 15 66 82) - polaparc@diaglob.fr
N° 0211 32530129 - Compagnie d'assurance : Axa N° 733300788

4/1,2
Région Île
de France
07/06/2023

Rapport DDT : page 23 / 54

10. Extrait de fichier PDF

Recommandations d'amélioration de la performance

 Vos travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack d'aller vers un logement très performant.

Si vous avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir page de travaux)                                            <

1 Les travaux essentiels

Moins estimé : 1310 à 25000

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place d'un puits de chaleur géothermique).	SCOP = 4

Les travaux à envisager

Mostrat estimat: 20000 à 30000

Lot	Description	Performance recommandée
 Porte	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ramandement de l'acide est prévu, effectuer une isolation par l'intérieur sous deux couches d'isolants au moins des tabourets des fenêtres quand ceux-ci sont peints. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme.	$U > 0,5 \text{ W/m}^2\text{K}$
 Plafond et toiture	Remplacement partiel par des matériaux plus performants. Remplacement lésions par de lésions double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme.	$U_{ce} = 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ $U_{te} = 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$, $\alpha_{te} = 0,42$
 Faites chaudière murale	Remplacement système actuel par un appareil de type poêle à bois. Remplacement en place un système isolant.	$U_{ce} > 0,5$

Commentaires :

Want

Duplaci | Tel: 06.67.15.66.83 - pckazare@ciqaglad.it | Docuac: 6258

Page 5/11
Rapport DDT : page 11 / 54

13. Extrait de fichier PDF



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro du dossier : 6258
Date du rapport : 07/04/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 271-4 à L. 271-8 du Code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.2 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté de 1 ^{er} juin 2014.
-----------------------	--

Immeuble bâti visité

Adresse :	Rue : 3 rue Jean Hermet Bât. : ancien, n°14, appartement n°1, 1 ^{er} étage Lot numéro : Mon communiqué 79028 ECQUEVELLY Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 224
Perimètre de recherche :	Maison
Type de logement :	Dépendance isolée
Fonction principale du bâtiment :	Habitation (maison individuelle)
Date de construction :	S.1927

Le propriétaire et le commanditaire

La(s) préparat(eur)(s) :	N. et Mme Robert 3 rue Jean Mermet 78520 ECOUEVILLE
Le commanditaire :	SOP Abraham Blanchet Lallierand 58 avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART

Le(s) signataire(s)

[illegible]

Le rapport de repérage

Diffusion : le présent rapport de recherche ne peut être reproduit, avec tous ses annexes, annexes incluses.
Réimpression : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 12 pages, la conclusion est située en page 2.

Diaglob | 91 rue Royale 1000 VERSAIES | Tel : 06.85.15.66.83 - info.parc@diaglob.fr
N°2824 - 82063019 | Compagnie d'assurance - AIA n° 7227000788

1/12
Rapport de
07/09/2021

Rapport DDT : page 18 / 54

14. Extrait de fichier PDF

Sommaire

1. Les conclusions
2. Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3. La mission de repérage
 - 3.1. L'objet de la mission
 - 3.2. Le cadre de la mission
 - 3.2.1. L'objectif de la mission
 - 3.2.2. Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3. L'objectif de la mission
 - 3.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire
 - 3.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6. Le périmètre de repérage effectif
 - 3.3. Le programme de repérage de la mission réglementaire
 - 3.4. Le programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.5. Le périmètre de repérage effectif
4. Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1. Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2. Date d'exécution des visites de repérage in situ
 - 4.3. Écart, adjonction, suppression par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4. Plan et procédures de prélèvements
5. Résultats détaillés du repérage
 - 5.0. Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2. Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
6. Signatures
7. Annexes

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes en gras sont prévus par le cadre réglementaire pour la repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

1.1. Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1. Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Nom	Localisation	Parties de local	Raison
-----	--------------	------------------	--------

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Adresse : ...
Numéro de l'accréditation COFRAC : ...

Diaglab | 11 rue Route 1800 07500 ST JEAN | Tél : 06 05 15 81 81 | labo@diaglab.fr
N°SIRET : 825520219 | Catégorie d'assurance : ARA n° 721200798

2/12
Rapport 44
07/06/2023

Rapport DDT : page 19 / 54

17. Extrait de fichier PDF

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Document demandé	Document reçu
Plans et documents relatifs à l'état initial de l'immeuble	-
Documents relatifs aux travaux, permis, autorisations et certificats	-
Documents relatifs à l'état initial de l'immeuble	-
Documents relatifs à l'état initial de l'immeuble	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la campagne : 07/05/2023
Date(s) de visite de repérage des locaux : 07/05/2023
Heure d'arrivée : 09h30
Durée du repérage : 01 h 00
Personne en charge d'accompagner l'inspecteur de repérage : Sans accompagnement

4.3 Écart, adjonction, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Préconisations	État	Rem.	Rem. objet
Préconisations relatives à l'état initial de l'immeuble	-	-	-
Préconisations relatives à l'état initial de l'immeuble	-	-	-
Préconisations relatives à l'état initial de l'immeuble	-	-	-

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

5. - Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + description	Conclusion (qualificatif)	État de conservation	Commentaires
--------------	---------------------------	---------------------------	----------------------	--------------

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans les locaux de repérage mentionnés au paragraphe 3.2.6

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + description	Conclusion (qualificatif)	État de conservation	Commentaires
--------------	---------------------------	---------------------------	----------------------	--------------

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans les locaux de repérage mentionnés au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Localisation	Identifiant + description	Conclusion (qualificatif)	État de conservation** et préconisations*
--------------	---------------------------	---------------------------	---

* En détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournie en annexe 7.4 de ce présent rapport.
** état de conservation des locaux en annexe 7.4 de ce présent rapport.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + description
--------------	---------------------------

Diaglab | 11 rue Route 1800 07500 ST JEAN | Tél : 06 05 15 81 81 | labo@diaglab.fr
N°SIRET : 825520219 | Catégorie d'assurance : ARA n° 721200798

2/12
Rapport 44
07/06/2023

Rapport DDT : page 22 / 54

18. Extrait de fichier PDF

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 8288

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'exposition de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (asbestose pulmonaire, plaques plaques).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et appropriées pour limiter l'exposition des occupants présente temporairement ou de façon permanente dans l'immobilier. L'information des occupants présente temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient d'être vigilant au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de limiter au maximum les situations d'usage anormal ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériaux ou produits.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la liste de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.ademe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

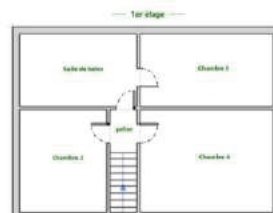
7.5 Documents annexés au présent rapport

Enquête 11 rue de la République 93000 ST-DENIS | Tél : 06 55 15 63 85 | info@delapied.fr
N° 8288 - 8288/2019 | Constat de repérage - AMIA n° 721200798

7/12
Rapport 44
07/06/2023

Rapport DDT : page 24 / 54

19. Extrait de fichier PDF



Légende

		Rue de la République 11 M. et Mme Robert Adresse 03-00-00 3 rue Jean Norvès 75018 BOULEVARD
--	--	--

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Enquête 11 rue de la République 93000 ST-DENIS | Tél : 06 55 15 63 85 | info@delapied.fr
N° 8288 - 8288/2019 | Constat de repérage - AMIA n° 721200798

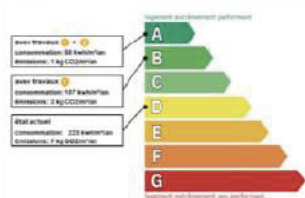
9/12
Rapport 44
07/06/2023

Rapport DDT : page 26 / 54

20. Extrait de fichier PDF

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !
Contactez la commission France Inter-
jeu pour le plus grand des échos, pour des
conseils gratuits et d'inspiration sur vos
projets de concours et d'activités !
france-jeux@jeux.fr
ou 0800 300 700 pour un rapport de
force avec votre officier d'admission,
les centres de documentation et vos
travaux.
france-jeux@jeux.fr

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de réduire l'ensemble des logements à un seul niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) et à l'effet de serre (CO₂, méthane) et à l'efficacité des équipements domestiques d'ici 2030.

00glad | Tel: 06.67.15.66.83 - pckazero@orange.fr | DocuDoc: 6258

Page 4/11
Rapport PBT : page 12 / 54

21. Extrait de fichier PDF

Punto 3	Legame che dovrebbe risultare		Chiamata casuale 1/2/3/4/5
	Legame che porta		Chiamata casuale 2/4/5
	Assunzione		Assunzione casuale Max 1/3/4/5
	Tipi di Etna in giungla		Chiamata casuale 1/2/3/4/5
	Base di lavoro della tribù		Chiamata casuale 1/2/3/4/5
	Tipo di gatti		Chiamata casuale 1/2/3/4/5
	Perché nessuno dei leoni conosce		Chiamata casuale 1/2/3/4/5/6/7/8/9
	Lettere che formano l'insieme		Chiamata casuale 1/2/3/4/5/6

Systèmes

Systèmes		
	Logiciel ou le matériel	Votre message
Système d'exploitation	Type de système	MS-DOS compatible (ou UNIX à 32 bits)
	Le mode installation	MS-DOS
	Le langage d'entrée	Basic
	Le langage d'application	Basic
	Le langage de requête	SQL
Fonction	Type d'installation de l'application	Tout fichier de l'application simple
	Type d'application	Base de données relationnelle (MS-DB, dBase III, etc.)
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Le langage d'application	Basic
	Type de langage	Basic
Interface	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Type de langage	Basic
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Type de langage	Basic
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
Système d'exploitation	Type de système	MS-DOS compatible (ou UNIX à 32 bits)
	Le mode installation	MS-DOS
	Le langage d'application	Basic
	Le langage de requête	SQL
	Type d'installation de l'application	Tout fichier de l'application simple
Fonction	Type d'application	Base de données relationnelle (MS-DB, dBase III, etc.)
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Type de langage	Basic
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Type de langage	Basic
Interface	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Type de langage	Basic
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)
	Type de langage	Basic
	Le mode installation globale	20 à 30 fichiers (fonction de la largeur du modèle)

Références réglementaires utilisées :

Arrêté (134-1-2) du CCH, décret n° 2011-607 du 5 juillet 2011, arrêté du 31 mars 2021, 6 octobre 2021 et du 19 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétiques à l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'évaluation des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 16 mars 2023 relatif 2020-1610, 2020-1616, 2006-1124, 2018-1775 ; Ordonnance 2016-655 et L279-1 § 6 ; loi 2014-1234 art 134-1-5 ; décret 2006-1547 et Rn 134-1-4-1 et la grande 2 : 2006-786 du 12/21/06

Informations société : Diapiadi 91 rue Royale 78000 VERSAILLES

Tel : 06.63.15.66.82 - poupart@magidul.com - N°SIREN : 823530419 - Compagnie d'assurance : AXA n° 7217261704

À l'attestation du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE

A l'attention du responsable du site au moment de la cession de la DPE

Dans le cadre de l' Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (nom, Prénom-Adresse) sont stockées dans la Base de données des Fabricateurs DPE à des fins de contact ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Des données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité d'ensemble ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page 2 ou à l'adresse de l'Observatoire DPE (dspe@observatoire-dpe.com)

23786 2975 0005

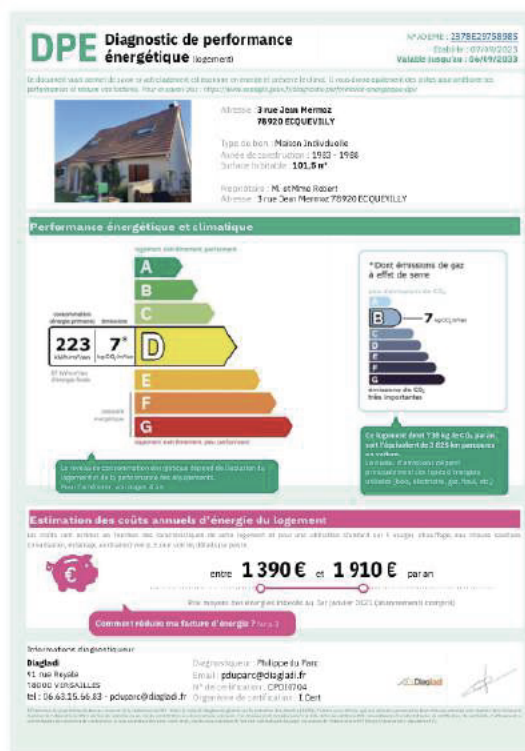


SPACE
2378E29758905

06plac4 | Tel: 06.67.15.66.83 - polkarn@ciaglad.it - Docuser: 6258

Page 11/11
Rapport DDT : page 17 / 54

22. Extrait de fichier PDF



23. Extrait de fichier PDF

Faites 1 Sud	Type de vitrages (pranchis)	Aluminé / standard	Aluminé / standard
	Type de vitrages (standard)	Aluminé / standard	Aluminé / standard
	Surface de la baie	Aluminé / standard	3,8 m²
	Positionnement	Aluminé / standard	Aluminé
	Orientation des baies	Aluminé / standard	Est
	Indicateur d'usage	Aluminé / standard	vertical
	Type d'ouverture	Aluminé / standard	Faïence / standard
	Type de vitrage	Aluminé / standard	Est
	Type de vitrage	Aluminé / standard	double vitrage
	Forme de vitrage	Aluminé / standard	30 mm
Faites 1 Nord	Présence d'un pont thermique	Aluminé / standard	non
	Isolation thermique	Aluminé / standard	41
	Isolation thermique de la toiture	Aluminé / standard	au sol / standard
	Isolation thermique	Aluminé / standard	14,5 cm
	Type de vitrages (pranchis)	Aluminé / standard	Aluminé / standard
	Type de vitrages (standard)	Aluminé / standard	Aluminé / standard
	Surface de la baie	Aluminé / standard	3,8 m²
	Positionnement	Aluminé / standard	Aluminé
	Orientation des baies	Aluminé / standard	Est
	Indicateur d'usage	Aluminé / standard	vertical
Faites 1 Nord	Type d'ouverture	Aluminé / standard	Faïence / standard
	Type de vitrage	Aluminé / standard	Est
	Type de vitrage	Aluminé / standard	double vitrage
	Forme de vitrage	Aluminé / standard	30 mm
	Présence d'un pont thermique	Aluminé / standard	non
	Isolation thermique	Aluminé / standard	41
	Isolation thermique de la toiture	Aluminé / standard	au sol / standard
	Isolation thermique	Aluminé / standard	14,5 cm
	Type de vitrages (pranchis)	Aluminé / standard	Aluminé / standard
	Type de vitrages (standard)	Aluminé / standard	Aluminé / standard
Faites 1	Surface de la baie	Aluminé / standard	3,8 m²
	Positionnement	Aluminé / standard	Aluminé
	Orientation des baies	Aluminé / standard	Est
	Indicateur d'usage	Aluminé / standard	vertical
	Type d'ouverture	Aluminé / standard	Faïence / standard
	Type de vitrage	Aluminé / standard	Est
	Type de vitrage	Aluminé / standard	double vitrage
	Forme de vitrage	Aluminé / standard	30 mm
	Présence d'un pont thermique	Aluminé / standard	non
	Isolation thermique	Aluminé / standard	41

Diaglob | Tel : 06 63 15 66 83 - pducero@diaglob.fr | Dossier : 0258
Rapport DDT : page 78 / 54

24. Extrait de fichier PDF

Page 4/11
Rapport DDT : page 10 / 54

26. Extrait de fichier PDF

Page 8/11
Rapport DDT : page 14 / 54

Etat de l'Installation Interieure d'Electricite

Numéro de dossier : 6258
Date du repérage : 07/09/2023
Heure d'arrivée : 09 h 06
Durée du repérage : 01 h 06

La présente mission consiste, suivant l'annexé du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2021, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances	
Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :	
Type d'immeuble :	Maison individuelle
Adresse :	3 rue Jean Monnet
Commune :	70240 LECHEVILLE
Département :	Vendée
Région cadastrale :	Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 224, identifiant fiscal : N/A
Désignation et situation du ou des lots de dépendance :	Lot numéro Non communiqué
Présence de chauffage :	Maison
Année de construction :	c 1997
Année de l'installation :	c 2007
Distributeur d'électricité :	Enedis
Parties du bien non visitées :	Néant
2. - Identification du demandeur d'ordre	
Identité du demandeur d'ordre :	
Nom et prénom :	SCP Abraham Blanchet Lelièvre
Adresse :	58 avenue Jean Jaures
Téléphone et adresse internet :	02 40 0 34447
Qualité du demandeur d'ordre par rapport au bien :	Non communiqué
Présence du local d'habitation et de ses dépendances :	
Nom et prénom :	M. et Mme Robert
Adresse :	3 rue Jean Monnet
3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport	
Identité de l'opérateur de diagnostic :	
Nom et prénom :	Philippe du Parc
Raison sociale et nom de l'entreprise :	Diaglab
Adresse :	92 rue Royale
Numéro SIRET :	780000000
Désignation de la compagnie d'assurance :	AXA
Numéro de police et date de validité :	731780704 - 01/08/2023
Le présent rapport est établi par un personnel dont les compétences sont certifiées par LCert le 11/07/2022 (jusqu'au 10/07/2025). Certification de compétence CPO18764	

Diaglab 11 rue Royale 78000 VERSAILLES | Tel : 06 05 15 03 81 | info@diaglab.fr
N°SIRET : 82552029 | Compagnie d'assurance : AXA | 731780704

1/6
Rapport de
07/09/2023

Rapport DDT : page 30 / 54

27. Extrait de fichier PDF

Constat de repérage Amiante n° 6258



Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste B

1. Installation d'une isolation acoustique : Lorsque la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, la nature et l'étendue des interventions ou l'absence de travaux de réparation ou de remplacement ne permettent pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement. Si l'état de l'installation d'isolation acoustique ne permet pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement. Si l'état de l'installation d'isolation acoustique ne permet pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement.
2. Matériaux d'isolation acoustique : Lorsque la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, la nature et l'étendue des interventions ou l'absence de travaux de réparation ou de remplacement ne permettent pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement. Si l'état de l'installation d'isolation acoustique ne permet pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement.
3. Matériaux d'isolation acoustique : Lorsque la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, la nature et l'étendue des interventions ou l'absence de travaux de réparation ou de remplacement ne permettent pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement. Si l'état de l'installation d'isolation acoustique ne permet pas de conclure à la présence d'un risque, il convient de procéder à la réalisation d'un état de l'installation d'isolation acoustique et de la liste de matériaux ou produits concernés par l'amiante, en tenant compte de la nature et de l'étendue des interventions ou de l'absence de travaux de réparation ou de remplacement.

Diaglab 11 rue Royale 78000 VERSAILLES | Tel : 06 05 15 03 81 | info@diaglab.fr
N°SIRET : 82552029 | Compagnie d'assurance : AXA | 731780704

12/12
Rapport de
07/09/2023

Rapport DDT : page 29 / 54

28. Extrait de fichier PDF

4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à l'usage fonctionnel des locaux à usage d'habitation effectuée en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels distribués arrivant, si les circuits internes des matériels d'utilisation fixe, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur (pourvu qu'il ne soit pas alimenté par un réseau public de distribution) - à l'exception de la prise des raccordements à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphone, de télévision, de réseau informatique, de vidéosurveillance, de contrôle d'accès, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, accessibles de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue dans l'enceinte de l'installation électrique (hors le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) et destruction des isolants des câbles.

Ces éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être réparés, notamment :

- les pertes de l'installation électrique non visibles (inscrites dans le grand œuvre ou le second œuvre ou inscrites par du matériel ou nécessitant un démontage ou une destruction pour pouvoir y accéder (bâches de couverture, conduits, poutres, gouttières, trappes, etc.) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- l'absence de la mise à la terre (autre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5. - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- ☐ L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☒ Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- ☐ Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ Le liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- ☒ Matériel électrique présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- ☐ Matériel électrique vétuste, inadéquat à l'usage.

29. Extrait de fichier PDF

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaine	Point de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Note : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **1.Cert - Centre Alpha** - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail voir www.1cert.fr)

Date de validité et d'établissement de l'état :
Validé électroniquement le : 07/06/2023
Etat rédigé à VERSAILLES, le 07/06/2023

Par : Philippe du Parc

Signature du représentant :

30. Extrait de fichier PDF

SOMMAIRE

Synthèse	1
Informations	1
Le diagnostic est obligatoire des risques	5
Declarations de risques intervenant	5
Exemples de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	8

« Ce document est à destination des seuls professionnels de la construction et de la gestion de l'immobilier.
Il est soumis à la réglementation relative aux documents de nature confidentielle.
Il est interdit de divulguer, de révéler ou de divulguer à des tiers, sans autorisation écrite de l'émetteur, tout ou partie des informations qu'il contient.
En cas de violation de ces obligations, l'émetteur se réserve le droit de poursuivre les responsables de la violation devant les tribunaux compétents.
Rapport DDT : page 38 / 54

35. Extrait de fichier PDF

Votre Assurance
PCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

**COURTIER
FIDES INTERMEDIAIRE ET
CONSEIL**
870 RUE DE VALGRAND
75015 PARIS
Tél : 01 47 34 89 32
Email : CHARLES.CASTILLER@FIDESASSURANCES.COM
Site internet : 050 157 7304

SAGU DIAGLADI
800 PAR. St. PHILIPPE DU PARC
91 RUE ROYALE
78000 VERSAILLES FR

Votre Référence :
Contrat n° 7217260704
Client n° 0587435020

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

**SAGU DIAGLADI
800 PAR. St. PHILIPPE DU PARC
91 RUE ROYALE
78000 VERSAILLES**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7217260704 ayant pris effet le 02/06/2023 et garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pour la incendie de fait de l'assuré des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS (DTI) :

- Diagnostic des parasites
- Diagnostic amiante avant travaux / démolition
- Contrôle de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Diagnostic d'insalubrité au plomb peinture (DIRP)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Diagnostic technique SR2 maison individuelle
- Etat parasitaire relatif à la présence d'insectes xylophages à larves, méduseuses et de champignons lignivores
- Les Brouin
- Etat de l'installation intérieure de gaz

AXA France IARD SA
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 000 €
Siège social : 10, Avenue de l'Europe - 92011 Nanterre Cedex
Régistrée au Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 538 300 000
Capital social : 100 000 000 € - N° de SIREN : 538 300 000 - N° de TVA : 212 000 000
Rapport DDT : page 52 / 54

36. Extrait de fichier PDF

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-1 et R125-26 du Code de l'environnement

Et, à votre connaissance, l'ensemble a-t-il fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, catastrophe climatique ou catastrophe technologique dans la commune "Indemnité" ?

Arrêté CATHAT sur la commune

Région	Etat	Pa	JO	Indemnité
Déclaration et indemnisation - Evénement climatique	01/07/2021	00000000	01/07/2021	☐
Par arrêté de déclaration de catastrophe naturelle - Evénement climatique	00000000	00000000	01/07/2021	☐
Par arrêté de déclaration de catastrophe naturelle - Evénement climatique	00000000	00000000	01/07/2021	☐
Par arrêté de déclaration de catastrophe naturelle - Evénement climatique	00000000	00000000	01/07/2021	☐
Par arrêté de déclaration de catastrophe naturelle - Evénement climatique	00000000	00000000	01/07/2021	☐
Par arrêté de déclaration de catastrophe naturelle - Evénement climatique	00000000	00000000	01/07/2021	☐

Remarque: les données sont à compléter en fonction des sinistres déclarés et des indemnités versées. Les données sont à compléter en fonction des sinistres déclarés et des indemnités versées.

Préfet: Versailles - Yvelines
Commissaire: Evénement

Attestation de l'indemnité :
3 Rue Jean Viret
94011 Créteil
79030 Créteil
France

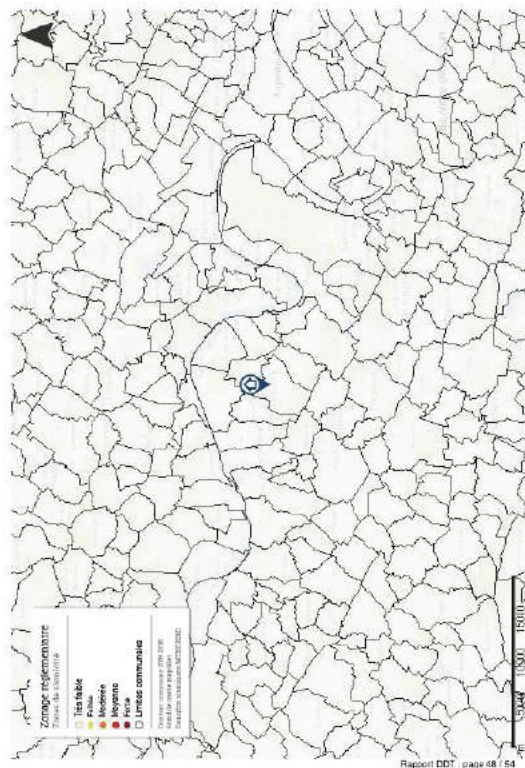
Etat: _____

Vendeur: _____

Acquéreur: _____

M. et Mica Roca

37. Extrait de fichier PDF



38. Extrait de fichier PDF

Arrêté SIDPC n° 2021-025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,

Vis le code général des collectivités territoriales;

Vis le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-4, D.663-8 à R.1 relatifs à la prévention du risque sismique;

Vis le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.2714, L.271-6 et R.111-36;

Vis le décret n° 2004-371 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vis l'arrêté préfectoral SIDPC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vis le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BIOT en qualité de Préfet des Yvelines;

Vis le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines;

Vis l'arrêté préfectoral n°18-2020-09-02-003 du 1^{er} mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet;

Indicateur des Yvelines : 75-2021-09-21-0009 - 2021-025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL). Rapport DDT page 43 / 54 41

41. Extrait de fichier PDF



**Certificat de compétences
Diagnostic Immobilier**

N° CPDI 0704 Version 014

Je soussigné, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DU PARC Philippe

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur CPDI 0111 (cycle de 5 ans) - CPDI 0111 (cycle de 7 ans), disposant de certifications de personnes relevant des diagnostics immobiliers pour les modules suivants :

Amiante sans mention	Armande Sans Mention	Date d'effet : 04/11/2022 - Date d'expiration : 02/11/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique	Date d'effet : 24/10/2022 - Date d'expiration : 23/10/2029
Energie avec mention	Energie avec mention	Date d'effet : 23/01/2023 - Date d'expiration : 22/01/2030
Energie sans mention	Energie sans mention	Date d'effet : 23/01/2023 - Date d'expiration : 22/01/2030
Gas	Etat de l'installation intérieure gaz	Date d'effet : 10/10/2022 - Date d'expiration : 09/10/2029
Plomb	Plomb - Contexte de risque d'exposition au plomb	Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029
Toxicité	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine	Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029

En foi de quoi, ce certificat est établi et signé en vertu de ce que de droit.
Etabli à Saint-Germain le 15/11/2022.



I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Porteur disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Germain

sofres
Société Française
d'Observation
des Formes
et des Structures
Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Porteur disponible sur www.sofres.fr

Rapport DDT page 44 / 54

42. Extrait de fichier PDF

REMARQUE : les données relatives aux risques complémentaires (géologiques) sont à compléter en fonction des données de la commune.

Etat des risques complémentaires (Géologiques)		
Risques	Concerné	Détails
 Inondation TI1 : Territoire à l'État Inondable AZ : Atlas des Zones Inondables PARI : Programmes d'Action de Prévention des Inondations Remarque : les zones inondables	Non	
	Non	
	Non	
	Oui	Zones partiellement exposées aux inondations de crue, habités (MORISSE) pour un risque de 100 mètres.
 Instabilité des sols	Non	
 Mouvement de terrain	Non	
 Pollution des sols, des eaux et de l'air GAO : Sites pollués ou potentiellement pollués GAO : Sites pollués ou potentiellement pollués GAO : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	Non	
	Oui	Le site se situe dans une zone de 100 mètres d'une ou plusieurs installations industrielles.
 Cancers professionnels	-	Données indisponibles
 Catastrophe Naturelle	Oui	Le site se situe dans une zone d'exposition de 100 mètres d'une ou plusieurs catastrophes naturelles.

Licence des données : <http://data.gouv.fr/licence>

Report DDF : page 37 / 50

43. Extrait de fichier PDF

Arrêté :

Article 1^{er} :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe I du présent arrêté.

Article 2 :

In application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un sinistre portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'Etat : <http://www.gouv.fr>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral BOSC 2016-24 du 12 février 2016 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'information des acquéreurs et des locataires (ALI) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien.

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-en-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

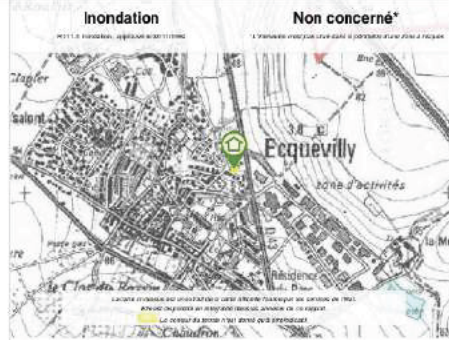
Fait à Versailles, le 22 JUIN 2021

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,


THOMAS LAVIELLE

Indicateur des Yvelines : 75-2021-06-21-00001 - 2021-025-arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques majeurs (Région Île-de-France)

44. Extrait de fichier PDF

[illegible]

45. Extrait de fichier PDF

Annexe - Photos



Photo du tableau égyptien

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

46. Extrait de fichier PDF

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols
France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inertes chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable, d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation.

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le pousmon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon issu, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les cellules de l'air et une fois inhalés se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

A long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du pousmon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du pousmon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pose une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du pousmon est environ 10 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitat ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon pendant au moins de 3 mois en période de chauffage (octobre-mars à fin avril) dans les pièces les plus exposées (salle de séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement du sol sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Des détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (conseils recommandés disponibles sur les sites Internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 100 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitat ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitat :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 5 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'entretien et d'entretien permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitat :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (plancher, joints, soléras, passages des réseaux) ;
- ✓ ancrer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le sous-sollement de son domicile.

Les solutions techniques sont efficaces et à adapter à son habitation. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aide à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

10

Rapport DDT : page 49 / 54

49. Extrait de fichier PDF

Etat de l'Installation Interieure d'Electricite n° 6259



Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	
	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	
	Au moins un circuit d'alimentation des socles de prises de courant n'est pas relié à la terre.	
3. Périodes électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'enveloppe d'au moins un matériel est marquée ou détériorée.	
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une gaine ou une plume ou une housse, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.	

Adresser les notices aux installations particulières :

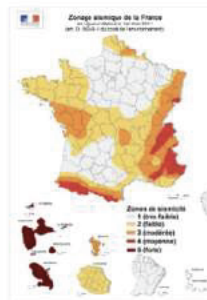
- ☐ Appareils d'irradiation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative de l'immeuble.
- ☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine.

Informations complémentaires :

☒ Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité < 30 mA. L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur. L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

50. Extrait de fichier PDF



Le zonage sismique de la France :

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné d'être exposé à des secousses sismiques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie et ainsi de classer le territoire français en 4 zones de sismicité : très faible, faible, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise) :

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hospitales, casernes de pompiers, préfectures...)

Rechercher une zone	1	2	3	4
I	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
II	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
III	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
IV	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence

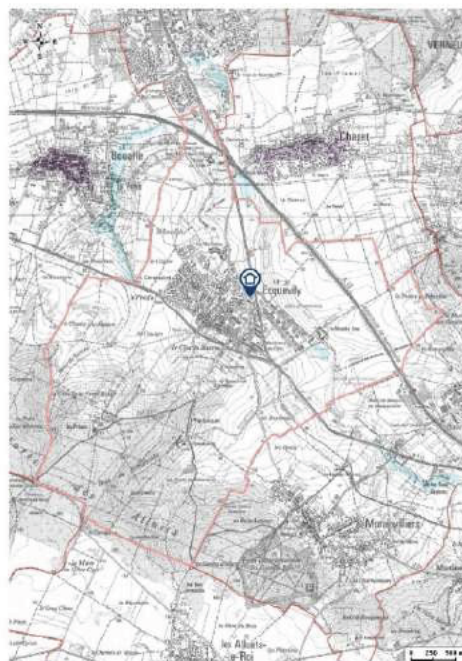
Le moyen le plus sûr pour réduire son effet des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismiques en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus :

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.gestequip.com/fr/actualites/le-sisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.gestequip.com/fr/actualites/le-sisme>

51. Extrait de fichier PDF



52. Extrait de fichier PDF



Monsieur Philippe DUPARC
Diagnosticteur
DIAGLADI



Monsieur Adrien MAIA
Témoïn



Monsieur Nicolas TADIEU
Témoïn



Madame Elixène
Bélinda ROBERT NÉE TINCOR

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.



Sabine ABRAHMI
Huissier de Justice associée